

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 8 (1863)  
**Heft:** 18

**Artikel:** Instruction sur les doubles colonnes  
**Autor:** Veillon, C.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-329915>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Par décision impériale du 26 janvier 1862, le service des remontes de l'armée se divise, dans l'intérieur de la France, en trois grandes circonscriptions, sous la direction d'officiers supérieurs de cavalerie.

La première embrasse la Normandie, chef-lieu Caen.

La seconde » l'Ouest, » St-Maixent.

La troisième » le Midi, » Tarbes.

Les six compagnies de remonte sont réparties entre les divers dépôts de remonte, qui sont au nombre de sept : Caen, St-Maixent, Tarbes, Guéret, Sampigny, Paris, Saumur.

Nous dirons plus loin quelques mots sur l'organisation du service des haras et remontes en France.

### *Cavaliers de manège.*

Liés par aucun engagement militaire, ces cavaliers, en général vieux soldats, reçoivent, sous la direction et surveillance administrative d'un capitaine-écuyer, une commission ministérielle pour soigner les chevaux de manège et de carrière dans les écoles militaires.

Voici leur effectif :

|                      | Ecole de cavalerie. | Ecole de St-Cyr. | Ecole d'état-major. |
|----------------------|---------------------|------------------|---------------------|
| Maréchaux des logis, | 1                   | 1                | 1                   |
| Brigadiers,          | 4                   | 2                | 2                   |
| Cavaliers,           | 125                 | 75               | 29                  |
|                      |                     |                  | (A suivre.)         |

## INSTRUCTION SUR LES DOUBLES COLONNES.

Pendant le récent rassemblement de troupes, l'instruction suivante a été adressée, par le commandant de la troisième division, aux commandants des brigades d'infanterie :

Tit.

Les perfectionnements introduits depuis quelques années dans les armes à feu des armées européennes doivent nous engager, sinon à modifier entièrement les principes de la tactique de l'infanterie, du moins à en rechercher de nouvelles applications. Je crois que le problème se pose aujourd'hui dans les termes suivants :

Diminuer la profondeur des colonnes, afin d'offrir le moins de prise possible aux projectiles ennemis;

Etendre le front des colonnes, de manière à ce qu'elles fournissent contre l'ennemi le maximum possible de feux, afin de nous permettre d'utiliser les qualités de nos nouvelles armes portatives.

On arrive à ce double résultat par l'emploi des *doubles colonnes*, dont le mécanisme est des plus simples.

1<sup>o</sup> Si les 2 compagnies de chasseurs de chacun de vos bataillons sont détachées en tirailleurs (dans ce cas, la 1<sup>re</sup> compagnie du centre devient la 1<sup>re</sup> division de chaque bataillon), vous formerez vos colonnes sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> divisions. Ce mouvement s'exécute sur les commandements suivants :

1<sup>o</sup> *Sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> divisions de chaque bataillon en doubles colonnes !*

2<sup>o</sup> *En doublant les rangs, — à droite et à gauche — droite — gauche !*

3<sup>o</sup> *Marche !*

Audernier commandement, les premières et quatrièmes divisions viennent se placer en colonne, à 5 pas de distance, derrière les 2<sup>es</sup> et 3<sup>es</sup>. Le capitaine le plus ancien dans chaque double division prend le commandement de celle-ci et la numérote, comme dans la colonne d'attaque (1<sup>re</sup> double division, 2<sup>e</sup> double division).

Nous avons ainsi une colonne sur quatre rangs seulement de profondeur et dont le front offre l'étendue de 2 compagnies.

Si les tirailleurs sont repoussés et battent en retraite, lorsqu'ils arrivent à peu près à hauteur du front de vos colonnes, ils démasquent celles-ci, tout en restant en chaîne et en continuant leur feu. Les tirailleurs garnissent ainsi les intervalles des bataillons et restent à la hauteur du front des colonnes jusqu'à ce que le moment soit venu pour eux de se porter de nouveau en avant.

Si vous voulez faire usage du feu des colonnes, vous donnez l'ordre aux chefs de bataillons, qui commandent :

1<sup>o</sup> *Feu de double division !*

2<sup>o</sup> *Commencez le feu !*

Ce feu s'exécute par le commandement des chefs des premières doubles divisions.

Si vous avez besoin du feu des secondes doubles divisions, vous faites coucher à terre les premières doubles divisions; les secondes peuvent alors tirer par dessus les premières sans inconvénient, puisqu'elles ne sont qu'à cinq pas de distance.

Si vos chaînes de tirailleurs, fortement engagées, ont besoin du secours des bataillons, vous faites avancer ceux-ci et lorsqu'ils arrivent à la hauteur des chaînes, celles-ci les démasquent à droite et à gauche

et se placent dans les intervalles des bataillons, qu'elles suivent dans leur marche en continuant le feu.

Les tirailleurs, une fois retirés dans les intervalles des bataillons, si vous êtes menacés par la cavalerie, vous pouvez former les carrés en très peu de temps par le moyen que voici :

Vous portez à une quinzaine de pas en arrière vos secondes doubles divisions, puis chaque chef de bataillon commande à sa colonne :

1<sup>o</sup> *En doublant les rangs, — à droite et à gauche — droite — gauche !*

2<sup>o</sup> *Sur le centre, serrez vos files — Marche !*

Dès que le mouvement de *serrer les files*, qui s'exécute d'ailleurs d'après le § 96 de l'Ecole du soldat, est commencé, vous faites sonner le *ralliement* des chasseurs ; la compagnie de chasseurs de droite de chaque bataillon vient immédiatement former la face de droite et celle de gauche la face de gauche du carré de leur bataillon ; elles se forment l'une et l'autre, autant que possible, sur 4 rangs.

Pour remettre ces carrés en colonnes, vous faites sonner : *Chasseurs en avant !* puis le chef de chaque bataillon commande :

1<sup>o</sup> *A droite et à gauche — droite — gauche !*

2<sup>o</sup> *Ouvrez les files ! — Marche !*

puis, lorsque les files sont ouvertes, ce qui a lieu conformément au § 97 de l'Ecole du soldat,

3<sup>o</sup> *Halte ! — Front !*

4<sup>o</sup> *En masse serrez la colonne ! — Marche !*

Si, étant en doubles colonnes avec vos chasseurs dans les intervalles des bataillons, vous êtes forcés de marcher en retraite, au moment où vous commencez celle-ci, vos chasseurs sortent des intervalles, pour couvrir le mouvement par une chaîne non interrompue.

2<sup>o</sup> Jusqu'ici nous avons supposé que vous aviez détaché 2 compagnies de tirailleurs par bataillon. Mais si vous n'en détachez qu'une seule, il vous restera alors cinq divisions au bataillon. Dans ce cas, formez également vos doubles colonnes sur les 2<sup>es</sup> et 3<sup>es</sup> divisions, et placez vos cinquièmes divisions en réserve derrière leurs bataillons respectifs et, autant que possible, à couvert du feu de l'ennemi, en les gardant toutefois à portée de pouvoir prendre part au combat, si cela devient nécessaire.

3<sup>o</sup> Quant aux déploiements, ils se commandent et s'exécutent comme dans la colonne d'attaque ordinaire. Seulement, comme les subdivisions qui doivent marcher par le flanc pour se déployer, sont des compagnies ou divisions entières, vous aurez soin de toujours faire doubler les rangs, afin de perdre moins les distances entre les files.

On pourra, si cela convient, ne déployer qu'un ou deux bataillons

|            |                |                                        |                                    |
|------------|----------------|----------------------------------------|------------------------------------|
| A l'âge de | 6 à 7 mois,    | les pinces                             | se rasent ;                        |
| »          | 11 à 13        | » les 1 <sup>res</sup> mitoyennes      | »                                  |
| »          | 14 à 16        | » les 2 <sup>es</sup>                  | »                                  |
| »          | 19 à 20        | » on voit déjà généralement            | les pinces de remplacement.        |
| »          | 30 à 36        | »                                      | » les 1 <sup>res</sup> mitoyennes. |
| »          | 3 1/2 à 4 ans, | »                                      | » les 2 <sup>es</sup>              |
| »          | 4 1/2 à 5      | »                                      | » les coins de remplacement.       |
| »          | 5 1/2          | » les pinces sont rasées au niveau des | 1 <sup>res</sup> mitoyennes.       |

A 6 ans, le bord des premières mitoyennes est usé ; de 6 1/2 à 7 ans, elles sont complètement rasées sur leur face intérieure ; de 7 1/2 à 8 ans, les 2<sup>es</sup> mitoyennes sont rasées. Le rasement des coins a lieu entre 8 et 9 ans.

De 10 à 11 ans, toutes les incisives sont nivelées et la table (c'est-à-dire ce qui remplace le bord tranchant) porte une marque carrée entourée d'une ligne blanche ; cette marque persiste, mais elle devient ronde à la 12<sup>e</sup> année.

Les signes fournis par les dents ne sont qu'approximatifs à 1 ou 2 ans près ; le genre de nourriture occasionne une usure plus ou moins prompte ; malgré cela, l'inspection des dents donne des indices de l'âge beaucoup plus précis que celle des sillons des cornes, car ces sillons peuvent être effacés par l'usure ou par un raclement artificiel.

*Le poids* des bêtes à cornes dépend de la race ; il ne peut guère être fixé en minimum dans notre pays, puisque les gros veaux fribourgeois ou schwytois pèsent presque autant que les petites vaches valaisannes ; c'est plutôt l'âge qu'il faut fixer, et on devrait ne pas admettre de vaches ou bœufs âgés de plus de huit ans, ni de taureaux de plus de 4 ans.

Il est quelquefois utile de pouvoir apprécier le poids d'une bête à cornes sans avoir recours à la balance ; il faut pour cela mesurer la longueur de l'animal depuis le poitrail jusqu'aux fesses, et la circonférence du corps en arrière des épaules. D'après le colonel *Lagrange*, le poids de l'animal, exprimé en kilogrammes, serait égal à 88 fois le produit du carré de la circonférence par la longueur ; on se sert pour ce calcul de la formule  $P = 88 L C^2$ .

On peut aussi se servir de la table *Quetelet*, qui donne immédiatement le poids lorsqu'on connaît la circonférence prise en arrière des épaules et la longueur du corps depuis la pointe de l'épaule à celle de la fesse, mesurée en centimètres.

Les résultats de la méthode *Lagrange* se rapprochent sensiblement de ceux donnés par la table *Quetelet*.

*Rendement en viande nette.* Il n'est guère que de 60 % et on peut estimer d'après Villeroy le détail d'une pièce de bétail :

|                                         |      |        |
|-----------------------------------------|------|--------|
| Viande, graisse, suif, langue, rognons, | 60   | } 100. |
| Peau, 1/10 de la viande, environ        | 6,5  |        |
| Tête, pieds, rate, foie, poumons,       | 15,5 |        |
| Intestins et leur contenu, cœur, sang,  | 18   |        |

de la 1<sup>re</sup> ligne, et garder le reste en double colonne ; on pourra même ne déployer que l'une des ailes d'un bataillon, etc. — Tout cela se fera par les commandements ordinaires.

Vous voyez, Tit., que le mécanisme des doubles colonnes est le même que celui de la colonne d'attaque ordinaire, avec cette différence toutefois que dans la formation des doubles colonnes, ce sont des *divisions* qui déboitent en arrière, et non plus des pelotons.

Vous voudrez bien consacrer une partie de l'exercice de demain, 11 courant, à essayer les mouvements que je viens de décrire, etc.

Berthoud, le 10 septembre 1863.

(Signé) C. VEILLON, colonel fédéral.

*Observation.* N'étant pas en tout point d'accord avec les vues de l'honorable colonel, nous présenterons nos objections dans un prochain numéro.

---

## INSTRUCTION SUR LES SUBSISTANCES MILITAIRES.

(Suite.)

Comme il est peu à présumer que les animaux fournis à l'armée soient très gras, on s'attachera surtout à examiner les premiers manières : la poitrine ou le fanon, la hanche, le grasset et le cimier ou pointe de fesse.

La finesse et le moelleux de la peau se lient ordinairement à la qualité de la chair.

L'âge des animaux de boucherie n'est pas indifférent ; il donne à la viande des caractères et une qualité très variables. Les veaux de moins de 3 semaines ont une viande peu nourrissante, laxative ; la viande des animaux de l'espèce bovine âgés de plus de trois mois et qui ne sont pas encore adultes est moins sapide, le bouillon en est fade ; les bœufs et les vaches âgés de 8 à 10 ans donnent une viande dure et sans graisse et diminuant considérablement à la cuisson ; il est donc important de fixer l'âge de réception de 4 à 8 ans et de pouvoir reconnaître cet âge.

*Age du veau.* Le veau naît quelquefois avec deux dents de chaque côté ; au plus tard, ces premières dents paraissent dans les deux ou trois premiers jours ; il en paraît encore deux autres du 5<sup>e</sup> au 9<sup>e</sup> jour, puis deux du 13<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> jour. Si cette poussée était régulière, il ne faudrait admettre à la consommation que des veaux ayant leurs 8 dents, mais il peut y avoir des erreurs, car l'éruption s'avance ou se retarde suivant les individus, et, dans la pratique, on ne se fie guère qu'aux certificats de naissance.